La Première Guerre mondiale et les décorations (1)
La Légion d'honneur, la Médaille militaire et la Croix de guerre

La Grande Guerre marque profondément l'histoire mondiale, tant au niveau de sa puissance destructrice que de ses multiples conséquences politiques. La mobilisation totale est une des caractéristiques de ce conflit ainsi que l'exaltation patriotique et le culte du souvenir, traduits par un véritable culte envers les décorations, symbole tangible de l'héroïsme et du sacrifice de tout un pays.

« Á la guerre des chevaliers, à celle des souverains, succède la guerre des travailleurs, et le premier grand affrontement du XXe siècle a donné un aperçu de ce qu'en serait la structure rationnelle et le caractère impitoyable. » (Ernst Jünger)

Au cœur du musée, l'espace dédié à la Guerre de 14-18 est conçu comme un reliquaire dans l'esprit de la salle moderne du musée de 1925. Ainsi les insignes des plus grands chefs militaires, des as de la guerre et des plus anonymes des poilus sont-ils à nouveau présentés à côté de l'impressionnante série des pastels de Burnand, véritable encyclopédie des combattants alliés recréant ce temple de la gloire édifié par le général Dubail à la mémoire des héros du conflit.

La Première Guerre mondiale marque une étape importante dans le domaine des décorations dont les différents aspects sont présentés dans les vitrines. L'ordre de la Légion d'honneur dut être adapté aux conditions extrêmes du conflit : afin de récompenser l'héroïsme des combattants et de réconforter les familles, de nouveaux titre de nomination apparurent : tableaux spéciaux, législation sur les mutilés de guerre, titres posthumes ; de même la décoration des collectivités, villes, drapeaux de régiments, écoles, se généralisa.

Une nouvelle croix fut créée, prenant place immédiatement après la Légion d'honneur et la Médaille militaire avec lesquelles elle forma très vite une véritable trilogie de la gloire : la Croix de guerre.

Enfin, de très nombreuses décorations et médailles commémoratives virent le jour durant et après le conflit, dont une à portée internationale : la Médaille interalliée de la Victoire, créée conjointement par les alliés.

Tous ces insignes s'inscrivent dans le culte du souvenir mis en place dès 1919 et encore vivant aujourd'hui.

Les alliés dans la Guerre des nations : les pastels d'Eugène Burnand (1850-1921)

Cette série de portraits de combattants fut entreprise par Eugène Burnand en 1917. Quarante portraits étaient achevés en 1918 mais le peintre poursuivit son projet après l'armistice avec l'aide des autorités militaires alliées. C'est ainsi que les Américains lui firent passer en revue un bataillon afin qu'il choisisse un modèle et le commandant d'un cuirassier japonais lui envoya le plus bel homme de son équipage.

Á la mort de Burnand en 1921, sa famille publia un livre préfacé par le maréchal Foch et regroupant cent portraits mis par ailleurs en vente. William Nelson Cromwell les acquit en 1923 afin de les exposer au musée de la Légion d'honneur alors en construction.

Plus que d'une simple galerie de portraits, telle le Panthéon de la Guerre de Carrier Belleuse, il s'agit d'une étude psychologique des soldats de retour du front, insistant sur la diversité des peuples engagés au sein des armées alliées.

Seul compte pour l'artiste le regard et les caractéristiques du visage de son modèle qu'il fait poser tout contre son chevalet dans un face à face saisissant. Il forme ainsi, selon les mots d'André Michel, un « inestimable recueil de documents vivants d'une vérité intense et poignante dans sa simplicité ».

La Légion d'honneur et la Médaille militaire : tableaux spéciaux, mutilés et posthumes

La Grande Guerre marque une étape importante dans l'histoire de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. Afin de récompenser la bravoure des combattants et de réconforter les familles éprouvées, de nouveaux titres de nomination apparurent : tableaux spéciaux, législation sur les mutilés de guerre, titres posthumes.

Les tableaux spéciaux – tableaux de concours de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire publiés pendant la durée de la guerre en faveur des militaires et des fonctionnaires civils mobilisés qui avaient mérité l'une de ces récompenses – dispensèrent de l'établissement du dossier et permirent aux titulaires de porter la décoration sans attendre la régularisation officielle. Celle-ci n'intervint qu'après un vote par les Chambres d'une loi spéciale, le 26 février 1921.

En outre, les conséquences humaines dramatiques de la guerre engendrèrent la création de deux catégories supplémentaires de décorés : les posthumes (décret relatif à l'attribution des décorations posthumes du 1er octobre 1918) et les mutilés à 100 % (loi du 2 janvier 1932).

►

La Croix de guerre

Á l'aube de la Première Guerre mondiale, la France disposait de deux décorations pour récompenser l'héroïsme de ses combattants : la Légion d'honneur, et la Médaille militaire réservée aux sous-officiers et soldats. Très vite, ce cadre apparut insuffisant au regard du caractère exceptionnel du conflit et de la multiplicité des actes de courage individuels qu'il convenait de saluer. L'écrivain Maurice Barrès fut un des premiers à réclamer dès novembre 1914 une médaille de bronze pour les braves, relayé par le lieutenant colonel Driant, rapporteur de la commission de l'armée devant la Chambre qui devait tomber à Verdun le 22 février 1916. La loi du 8 avril 1915 créa une croix « dite croix de guerre destinée à honorer, depuis le début de la guerre de 1914-15, les citations individuelles des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des armées de Terre et de Mer à l'ordre de l'Armée, des Corps d'armée, des Divisions, des Brigades et des Régiments... »
Le décret d'application du 23 avril 19015 fixa l'organisation et l'aspect de la décoration.
La Croix de guerre fut conférée aux militaires français ou étrangers qui avaient obtenu les citations requises. Les civils pouvaient aussi la recevoir dans les mêmes conditions. Elle cessa d'être attribuée après le 28 octobre 1921 avec la fin des travaux de la commission Fayolle.
Á titre exceptionnel, elle fut aussi octroyée à des collectivités, villes et villages, unités ou bâtiments de la marine ayant obtenu une citation, institutions…
L'insigne fut réalisé par le graveur Bartholomé. C'est une croix en bronze florentin de 37 mm de module avec entre les branches deux épées croisées. L'avers est orné au centre de l'effigie de la République coiffée d'un bonnet phrygien ceint d'une couronne de laurier et, au revers, du millésime 1914-1915 qui changea au fur et à mesure des années de guerre.
La Croix de guerre se porte après la Légion d'honneur et la Médaille militaire à un ruban vert rayé de rouge, hérité de la médaille de Sainte-Hélène, évocation symbolique de la gloire des vétérans des armées napoléoniennes.
Les citations sont matérialisées et identifiées par le port d'un attribut sur le ruban : une étoile (clou) de bronze pour brigade et régiment, d'argent pour division, de vermeil pour corps d'armée, une palme de bronze pour les citations à l'ordre de l'Armée. Un décret du 8 janvier 1917 prévit une palme d'argent en remplacement de cinq palmes de bronze. Cette disposition fut peu, voire pas utilisée, et les aviateurs portèrent fièrement des rubans démesurément longs, vingt-huit palmes et une étoile pour Fonck par exemple, tandis que d'autres tels Guynemer adoptèrent des palmes réduites.
Le nombre de Croix de guerre attribuées est estimé aux alentours de 1 200 000 pour l'ensemble des alliés (représentant plus de deux millions de citations, dont 60 000 à l'ordre de l'armée, compte non tenu des citations à titre posthume et des croix de guerre accompagnant la Légion d'honneur et la Médaille militaire).
Cette décoration immensément populaire a toujours gardé son prestige. Elle est le symbole même du courage et du sacrifice des soldats de la Grande Guerre.
Elle servira de modèle aux croix créées dans le cadre des conflits postérieurs : Croix de guerre TOE (créée le 30 avril 1921 pour honorer les citations individuelles obtenues sur les théâtres d'opérations extérieures à la métropole), Croix de guerre 1939-1945, et Croix de la valeur militaire.

Les collectivités décorées au titre de la Grande Guerre

Les textes fondateurs de la Légion d'honneur ne prévoyaient pas de nomination collective. Toutefois, l'Empereur, au retour de l'île d'Elbe, accorda la Légion d'honneur à trois villes. Plus tard, Napoléon III décora les premiers drapeaux. Les remises de décorations aux collectivités entrèrent ainsi peu à peu dans la coutume et se multiplièrent pendant la Première Guerre mondiale : vingt-sept villes dont deux pendant les hostilités et dix-huit drapeaux obtinrent le droit de porter la Légion d'honneur.
Par ailleurs, la Croix de guerre instituée pour commémorer les citations individuelles fut aussi attribuée aux villes et villages éprouvés (près de trois mille communes, la première étant Dunkerque en 1917) ainsi qu'aux drapeaux, étendards et fanions à la suite de citations collectives de l'unité. Ces décorations eurent lieu pendant le conflit, telle la remise de la croix de guerre au 42e d'infanterie par le général Dubail le 20 mars 1916 ou après la fin des hostilités (Citation à l'ordre de l'armée du 42e régiment d'infanterie signée du général Gouraud le 28 janvier 1916 : « brillamment enlevé par son chef, le lieutenant colonel Petit, s'est porté avec un merveilleux entrain à l'attaque de la 1ère position allemande et l'a enlevée d'un seul élan… »).
Enfin, des citations collectives furent aussi attribuées à certains grands corps d'Etat et à la majorité des grandes écoles décimées au cours des combats.
C'est ainsi que le drapeau de l'Ecole coloniale reçut pour « ses qualités morales et la valeur de son esprit de sacrifice, ses nobles traditions de bravoure… » la Croix de guerre 1914-1918 avec palmes (citation du 8 octobre 1926). Le drapeau porte aussi la Légion d'honneur (décret du 16 décembre 1934) et la Croix de guerre TOE, symboles éclatants du sens du devoir et des sentiments patriotiques de ses élèves.

Les fourragères

La fourragère est un insigne collectif, porté par tous les hommes de l'unité, institué le 21 avril 1916 en faveur des régiments et unités formant corps, cités à l'ordre de l'armée. Ce dispositif, qui ne comprenait au départ qu'une fourragère tressée aux couleurs de la Croix de guerre, rouge et verte fut enrichi afin de refléter le nombre de citations obtenues. Á la fin de la guerre, les fourragères étaient par ordre croissant aux couleurs de la Croix de guerre (deux ou trois citations), de la Médaille militaire (9 juin 1917) (quatre ou cinq) de la Légion d'honneur (22 octobre 1917) (six à huit) puis doubles (circulaire du 11 septembre 1918) : Croix de guerre et Légion d'honneur, Médaille militaire et Légion d'honneur, double Légion d'honneur pour quinze citations et plus. Ces dispositions furent encore enrichies après l'apparition de la Croix de guerre TOE. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le système de la fourragère fut repris, des olives permettant de distinguer l'origine de la distinction. Une fourragère aux couleurs de l'ordre de la Libération fut attribuée aux unités titulaires de cet Ordre dans le cadre des Forces Françaises Libres.
La remise de la fourragère a fait l'objet de cérémonies officielles pendant les guerres, Aujourd'hui, les jeunes recrues des unités concernées reçoivent leur fourragère à la fin de leur période d'instruction.
Il a parfois été porté sur la poitrine, voire brochant une décoration, des fourragères de modèle réduit. Cette pratique n'est pas règlementaire et reste du domaine de l'initiative privée.
Exceptionnellement, les militaires ayant pris une part effective aux faits de guerre ayant valu à l'unité ses citations, ont le droit de conserver la fourragère après leur affectation dans une autre unité.